Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260519-DEL202640-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 mai 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Le lundi 11 mai 2026 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire , à la mairie, sous la présidence de Madame Odile DOUILLET LE FAOU maire. Date de convocation 5 mai 2026

PRESENTS : DOUILLET LE FAOU Odile, MACOIN Serge, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal, MURY Céline, PERQUIS Loïc, ADAM Laura, DERRIEN Vianney, BUQUET Jocelyne, CLAVIER Xavier, LACAILLE Corinne, TRÉMAUDAN Denis, KAPOLA David , DESPORTES Aurélie, BERT THEBAULT Amandine
ABSENTS EXCUSES :

secrétaire : Amandine BERT THEBAULT

## DEL 2026 – 40 DROIT DE PREEMPTION

- Parcelle A1506

La maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A1506.
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- Parcelle B258 B678 b268

La maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant les parcelles B258 B678 B268
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption

Monsieur Vianney DERRIEN quitte la séance

- Parcelles B201 B202 B203 B204 B205 B447 B448 B449 B450 B505

La maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant les parcelles B201 B202 B203 B204 B205 B447 B448 B449 B450 B505.
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Monsieur Vianney DERRIEN réintègre la séance

- Parcelle A522

La maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A522.
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption

La secrétaire, Amandine BERT THEBAULT

LE HINGLE, le 19 mai 2026

La maire, Odile DOUILLET LE FAOU

Exécutoire du fait de son affichage en mairie

Et de sa transmission en Préfecture

MAIRIE LE HINGLE